



Alternance
2026 → 2028

**Diplôme Supérieur
de Comptabilité et gestion**
DSCG



Dates de formation :

Octobre 2026 à octobre 2028

Objectifs

Le **DSCG** permet d'acquérir des connaissances approfondies préparant aux métiers de la comptabilité, du contrôle de gestion, de l'audit et de la finance.

C'est un diplôme d'État, de grade Master (Bac+5, 120 ECTS), nécessaire pour l'inscription au Diplôme d'Expertise Comptable (Bac+8), pour devenir Expert-Comptable.

Admission - prérequis

Peuvent s'inscrire aux épreuves du **DSCG** les personnes justifiant soit du Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG), soit du Diplôme d'Études Comptables et Financières (DECF), soit d'un master, soit d'un diplôme conférant le grade de master, soit d'un titre ou diplôme admis en dispense du DCG.

Unités d'enseignements

La formation s'articule autour de la préparation des unités certificatives suivantes :

- **UE 1** : Gestion juridique, fiscale et sociale
 - **UE 2** : Finance
 - **UE 3** : Management et contrôle de gestion
 - **UE 4** : Comptabilité et audit
 - **UE 5** : Management des systèmes d'information
 - **UE 6** : Anglais des affaires
 - **UE 7** : Relations professionnelles
- 7 UE réparties sur les 2 années de formation.

Modalités pédagogiques

- 1000 heures de formation
- Rythme d'alternance :
 - 3 semaines en entreprise
 - 1 semaine en centre de formation
- Accompagnement personnalisé du projet professionnel et personnel
- **Contrat d'apprentissage**
- **Contrat de professionnalisation**

Poursuites d'études

Les titulaires du **DSCG** ont vocation à poursuivre leur carrière :

- Dans les cabinets d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes comme collaborateur ou stagiaire et futur associé ;
- Dans des postes à responsabilité dans les directions comptables et financières, de contrôle de gestion et d'audit interne des organisations privées ou publiques ;
- Dans des cabinets de consultants, pour atteindre un niveau bac +5 et donc le grade de Master, qui atteste du haut niveau de connaissances de ses titulaires en termes d'économie, de gestion et de finance.

Une formation en apprentissage

L'apprentissage offre la possibilité de se former en alternant les situations de travail et des cours en centre de formation selon un rythme régulier.

Tout au long de sa formation professionnelle, **l'apprenti est salarié et bénéficie d'avantages particuliers** liés à son statut : congés payés, sécurité sociale, carte d'étudiant en apprentissage.





Lieu de formation

Lycée Bréquigny
7, avenue Georges Graff
35000 Rennes cedex 2

Contacts

Karine RUBAUD

Directrice déléguée aux formations
professionnelles et technologiques
du Lycée Bréquigny
karine.rubaud@ac-rennes.fr
02 99 86 82 21

Stéphanie RAPINEL

Conseillère en formation professionnelle
stephanie.rapinel@ac-rennes.fr
02 99 22 63 64 / 06 18 00 22 40

Sur l'apprentissage



Fiche formation



Impression :
Confliktarts - tirage à 250 exemplaires

Photos :
Couverture et pages intérieures : Nensuria / pch.vector / Freepik
Lycée Bréquigny : Luc Boegly / Anthracite Architecture

Dernière révision :
20260422-1126